



ARRÊTÉ MUNICIPAL n°23022026_01
portant permis de stationnement, restrictions de
circulation et mise en place d'une déviation

N° d'enregistrement à rappeler : --

Voie(s) : Voie communale n°38 dénommée rue des Caves

Localisation(s) : 4 rue des Caves 17150 ST THOMAS DE CONAC

Référence(s) cadastrale(s) : B 1261 et 1262

Nom et adresse du bénéficiaire : SCI COMTESSE MMCGI 7 rue des Tonnelles 17150 ST THOMAS DE CONAC

Nom et adresse du demandeur : SARL Damien RIDEAU 10 La Tonnelle 17150 SEMOUSSAC

Le Maire de la commune de Saint Thomas de Côtac,

- ✓ Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
 - ✓ Vu le code de la voirie routière ;
 - ✓ Vu le code de la voirie routière ;
 - ✓ Vu la demande de la SARL Damien RIDEAU en date du 18 février 2026 visant à réaliser des travaux nécessitant l'occupation temporaire du domaine public (installation d'un échafaudage et d'une benne) ;
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures afin d'assurer la sécurité des usagers pendant la durée des travaux ;

ARRETE

Article 1^{er} - DURÉE

Du 23 février 2026 au 30 avril 2026 inclus, la SARL Damien RIDEAU est autorisée à installer un échafaudage et une benne sur la voie communale n°38 dénommée rue des Caves.

Article 2 – RESTRICTIONS DE CIRCULATION

Pendant cette période le stationnement et l'arrêt de tous les véhicules sont interdits et la circulation est interdite dans les deux sens pour l'ensemble des véhicules.

Article 3 - DÉVIATION

Une déviation sera mise en place dans les deux sens par la voie communale n°37, rue du Bois de Pageot. La section de déviation est indiquée en vert sur le plan annexé au présent arrêté.

Article 4 – SIGNALISATION

La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 5 – EXÉCUTION

Le présent arrêté sera notifié à la SARL Damien RIDEAU et transmis pour information aux services compétents. Il sera affiché en mairie et, si nécessaire, sur les lieux concernés.



Fait à Saint THOMAS de CONAC, le 23 février 2026
Le Maire, Hughes SCIARD



Département :
CHARENTE MARITIME

Commune :
SAINT-THOMAS-DE-CONAC

Section : B
Feuille : 000 B 05

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 18/02/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Pôle Topographique et de Gestion
Cadastrale
26 ave de Fétilly - BP 80808 Réception
sur RDV 17020
17020 LA ROCHELLE CEDEX 1
tél. 0546306804 -fax
ptgc.170.1a-
rochelle@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

